

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1289

présenté par
Mme Fraysse, Mme Bello, Mme Billard,
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 30, supprimer les mots :

« et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement contestent l'intégration de la RGPP à la formation médicale continue.